



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, M. COLLETTE Abel, conseiller délégué, POILBOUT Marie, BAZIN Pascal, Mme FAISNEL Valérie BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, DAUNAY Dominique, FRIZAT Céline, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent

Absents excusés :

Mme BADOUARD Allison, POILVERT Cédric, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline

Procurations :

Mme BADOUARD Allison donne pouvoir à Mme RIGOLLÉ Delphine

M. POILVERT Cédric donne pouvoir à M. ROBIN Eric

M. COMMUNIER Aurélien donne pouvoir à M. COLLETTE Abel

Mme LE COZ Caroline donne pouvoir à M. CHEVALIER Hubert

Secrétaire de séance : Mme GORÉ-CHAPEL Isabelle

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	<i>23</i>
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	<i>19</i>
<i>Nombres de conseillers municipaux votants</i>	<i>23</i>

Configuration de début de séance

Modifications en cours de séance : néant

Formalités règlementaires

- Procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023** : adopté à l'unanimité
- Désignation du **secrétaire de séance** : Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL
- Appel et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Modification de points d'ordre du jour** : Ajout d'une question

Question N° 3 : Aménagement Rue René Guilton et suite : demande subventions

En préambule à la séance, M. ROBIN exprime, à titre personnel son soutien aux actions actuelles des agriculteurs visant à défense de leur métier et de leurs conditions d'exercice, un métier nécessitant des temps de travail conséquent, parfois pour des revenus minimes. C'est en défendant cette cause qu'Alexandra, agricultrice et sa fille Camille ont trouvé la mort. Il fait observer une minute de silence en leur mémoire.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric ROBIN

1. Salle des Fêtes : information sur le choix des prestataires Etudes techniques et présentation de l'étude du cabinet de maitrise d'œuvre

Le conseil municipal a donné délégation au maire pour choisir les prestataires lors de sa séance du 20 décembre dernier.

- **contrôleur technique** pour les missions suivantes :
 - **Mission L**, relative à la solidité des voiries et réseaux divers privatifs, fondations, ossatures, ouvrages assurant le clos et le couvert ainsi que pour les bâtiments des éléments d'équipement indissociables, ceux qui ne peuvent être retirés sans mettre en cause l'intégrité des ouvrages
 - **Mission LP**, intègre la mission « L » ; en outre elle s'étend à la solidité relative aux éléments d'équipement dissociables, ceux qui peuvent être retirés sans porter atteinte aux ouvrages ci-dessus (les cloisons, par exemple).
 - **Mission LE**, vise la solidité des constructions existantes et concerne les opérations de rénovation, réhabilitation ou transformation. Après l'examen de l'état apparent ou l'analyse d'un diagnostic fourni, le contrôleur vérifie que les travaux neufs ne compromettent pas la solidité des parties anciennes.
 - **Mission PS**, relative la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.
 - **Mission SEI**, relatives à la sécurité des personnes dans les habitations, les ERP(Etablissement recevant du public) et IGH (Immeubles de Grande Hauteur), les bâtiments tertiaires et industriels
 - **Mission TH**, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
 - **Mission HAND**, relatives au respect des prescriptions réglementaires pour l'accès des personnes handicapées et des brancards.
 - **Mission PH**, relative à l'isolation acoustique des bâtiments

- **coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)** à tous les stades de l'opération précisée ci-après :

- **Etudes de sol et de reconnaissance des fondations** - mission G2 PRO : étude géotechnique approfondie qui permet d'évaluer les caractéristiques géologiques et géotechniques du sol et du sous-sol d'un site de construction.

M. ROBIN informe de sa décision de retenir les prestataires suivants :

Prestations	Prestataire le mieux disant
Contrôleur technique Et coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)	SOCOTEC 22- PLERIN Pour un montant global de 13 290 € H.T.
Etudes de sol et de reconnaissance des fondations	SOLCAP 22 - PLERIN Pour un montant global de 2 029 € H.T.

M. ROBIN présente l'avancement du projet de réhabilitation et extension de la salle des fêtes suite au comité de pilotage qui s'est tenu la veille. Le cabinet d'architectes LONCLE GARCONNET présentera au conseil municipal le projet au prochain conseil du 21 février. La demande de permis de construire pourra être déposée dans la continuité de la séance.

2. Information sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Monsieur le Maire fait un retour sur la loi ZAN , incluse dans la Loi Climat et résilience de 2023 qui fixe la fin de consommation des espaces agricoles en 2050.

Entre 2021 et 2031, le droit à consommation foncière est fixé pour le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) à 163 Ha. M. ROBIN comprend la nécessité d'agir pour limiter la consommation des espaces agricoles et naturels mais la répartition sur le territoire régional lui semble inapproprié en termes de développement local.

La Loi doit favoriser la réhabilitation des friches. Cet objectif national, qui trouve toute pertinence dans certaine région, trouve un moindre intérêt en Bretagne où l'attractivité reste forte.

A l'échelle du bassin de vie :

Partant de la répartition de 163 Ha sur LCBC, l'affectation est la suivante :

- 83 Ha développement économique
- 20 Ha pour intérêt communautaire ou communaux d'intérêt communautaire
- 60ha pour développement local

De ces espaces dédiés au développement local, la commune de Merdrignac disposerait de 2.5 Ha, dont une partie est déjà affectée aux projets locaux (Hameaux). Une clause de revoyure pourrait intervenir en 2025.

M. ROBIN souligne l'impact de cette réglementation qui va à l'encontre du développement local, surtout des communes rurales avec des effets sur l'économie, sur la démographie et ses répercussions scolaires.

Mme Sandrine CHASLES évoque le levier que constituent les logements vacants en termes d'accueil de nouvelles populations, même si les logements vacants sont très peu nombreux sur le territoire communal.

M. Dominique DAUNAY redoute que la zéro construction conduise à un immobilisme total. Il s'agit là d'une situation sans précédent. Le développement des industries prôné par le gouvernement ne peut aboutir dans ce contexte.

A partir de 2050, l'urbanisation des sols sera interdite et la question du logement déjà prégnante ne fera que s'accroître, à moins de construire en hauteur.

Enfin M. ROBIN déplore que, pour la première fois, il ne peut répondre favorablement à des porteurs de projets économiques, à la recherche de terrains de 5 à 6 000 m².

3. Aménagement Rue René Guitton et suite : demande subventions DETR /DSIL

M. ROBIN rappelle à l'assemblée l'état d'avancement sur le plan du financement du projet d'aménagement des rues René Guitton, de Landrouët, de la Fontenelle et de la rue de la Gare.

Ce projet répond à une volonté de sécuriser les mobilités sur ces voiries structurantes s'articulant depuis l'entrée d'agglomération Nord de la commune, jusqu'à la centralité de Merdrignac.

Coût total du projet : 1 616 063,50 HT

Ce coût total intègre les travaux de voiries dans leur intégralité, les travaux de réseaux, la démolition d'une habitation, les études pour les travaux et la gestion des eaux pluviales ainsi que les relevés topographiques. En détails :

- Coût des travaux (effacement des réseaux, rénovation et aménagement de la voirie et démolition) pris en charge par la Commune : 1 324 793,5 € HT
- Montant des honoraires / études pris en charge par la commune : 82 620 € HT
- Montant du revêtement de la Route Départementale prise en charge par le département : 208 650 € HT

Par délibération N° DCM-2022-121 du 23 novembre 2022, le conseil municipal a sollicité une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DTER (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et/ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour l'ensemble de l'opération qui était prévu se dérouler entre septembre 2023 et début 2025. L'effacement des réseaux, la démolition d'un immeuble au carrefour de la rue de la gare pour améliorer la visibilité ont été réalisés en 2023. La phase de co-construction du projet s'est poursuivi tout au long de l'année. Elle associe divers acteurs qui enrichissent le projet. Par ailleurs la gestion environnementale du projet notamment au regard de la gestion des eaux pluviales ont engendré un retard de quelques mois dans la procédure initiale. La consultation publique est en cours depuis le 4 décembre dernier afin d'attribuer les marchés de travaux.

Une DETR a été octroyée le 29 mars 2023 pour un montant de 100 000 € pour une dépense éligible de travaux de 285 714 € H.T.

Les services instructeurs de l'Etat demandent à nouveau une délibération de la commune sollicitant l'aide de l'état en phasant les travaux. Ainsi il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL pour cette opération, pour une estimation de travaux fixée comme suit :

2024 : 803 480 € HT

2025 : 427 470,50€ HT

Le conseil municipal renouvelle sa demande de subvention en précisant le phasage des travaux tel qu'il est exposé ci-dessus.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

URBANISME

Rapporteur : Isabelle GORÉ-CHAPEL

4. Hameau de la Héronnière : ligne électrique souterraine- convention de servitude

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL rappelle à l'assemblée sa décision d'engager des travaux de viabilisation du Hameau de la Héronnière. Le conseil municipal a décidé le 13 septembre 2023 de réaliser l'effacement de la ligne électrique basse tension. Dans le prolongement, Enedis propose une convention de servitude à intervenir entre l'exploitant du réseau et la commune, propriétaire des terrains impactés.

Le conseil municipal accepte la proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

5. Aménagement chemin multimodal de la Ville Hubeau

Dans le cadre de l'aménagement du chemin multimodal, afin de préserver les aménagements réalisés et de sécuriser la voie, Mme GORÉ-CHAPEL propose l'édification d'une balise bois sur environ 400 mètres linéaires.



L'entreprise SARL HERVE PAYSAGE de MENEAC propose la prestation pour un montant de 9 672€ TTC.

Mme GORÉ-CHAPEL précise que la balise sera édifiée à 40 cm du bord de la route et que les plantations ne dépasseront pas la balise bois. M. BAZIN regrette que la commune doive engager ce type de travaux, non intégrés dans la conception de projet.

Le conseil municipal valide cette proposition, décide d'engager les travaux et charge le Maire de faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

AFFAIRES RURALES - FONCIER

Rapporteur: Michel HESRY

6. Installation classée protection environnement : avis du conseil municipal sur le projet du GAEC du Chêne Creux

M. HESRY expose le dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à enregistrement, présenté par le GAEC du Chêne Creux dont le siège se situe à Merdrignac, en vue d'être autorisé à exploiter un élevage bovin au lieudit « 3, le chêne creux ».

La procédure prévoit, outre une enquête publique, que le conseil municipal puisse de prononcer sur le projet présenté qui consiste en l'augmentation des effectifs bovins, pour 200 vaches laitières, et la mise à jour du plan d'épandage.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

Rapporteur: Abel COLLETTE

7. Commission extramunicipale des chemins ruraux : nomination d'un nouveau membre

M. COLLETTE expose la composition actuelle de la commission, à savoir :

Président délégué : Abel COLETTE

Vice-Président : Michel HESRY

Membres élus : Pascal BAZIN, Aurélien COMMUNIER, Hubert CHEVALIER, Cédric POILVERT, Marie-Louise ROSIGNOL, Georges CHARTIER, Céline FRIZAT

Membres non élus : Pascal EON, Olivier LORAND, Claude DUDOUE, André JAMET, Jean-Yves RUELLEU, Gilles CHAUVEL

André JAMET a souhaité se retirer de la commission : Yvonnick PACHEU, domicilié « les petites forges » accepte de le remplacer.

Le Conseil municipal valide la nouvelle composition de la commission

M. ROBIN remercie M. André JAMET pour le travail accompli au sein de la commission et son engagement au sein de l'association foncière, ceci depuis de nombreuses années. Il souhaite également la bienvenue à M. Yvonnick PACHEU.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

QUESTIONS DIVERSES

- Chemins d'exploitation. Abel COLLETTE fait état de dégradation sur quelques chemins d'exploitation, suite à des travaux en lien avec le RN 164. Dans un idéal il faudrait faire un procès-verbal initial et final pour pouvoir imputer les remises en état aux auteurs des dégradations, mais difficile à gérer.

- La Chapelle du Bourgneuf a été désacralisée en décembre dernier : un nouvel usage, autre que le culte pourra lui être trouvé. La Chapelle, propriété de la congrégation des sœurs du Christ est désormais désolidarisée de l'EHPAD (mise en place d'une paroi coupe-feu)
- Le recensement de la population et des logements est en cours. La procédure est fastidieuse et chronophage mais les 6 agents recenseurs respectent les modalités nationales, dont le boitage (2 fois 1800 logements, réalisé avec de vieilles enveloppes de la commune-ancien logo). Les agents recenseurs sont rémunérés par la commune et l'Etat verse à la commune une aide financières.
- Cross régional sur le site du Val de Landrouët : dimanche 28 janvier. M. ROBIN remercie tous les bénévoles, les membres des associations dont l'ASS22 pour l'organisation de cette manifestation sportive. La commune prendra en charge le vin d'honneur qui sera servi sur le site le midi de la compétition.
- Date de la prochaine commission affaires scolaires, petite enfance, jeunesse, animation et communication, fixée au 14 février 2024 : 18h30

*La séance est levée à 22 h
Fait A MERDRIGNAC le 25/01/2024*

*Vu le 30/1/2024
M. Eric ROBIN,
Président de séance*

*VU le 30/1/2024
Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL
Secrétaire de séance*